

# Compte rendu du Conseil Municipal de Le Ribay

## Séance du 19 NOVEMBRE 2013

Le 19 novembre 2013, à 18 h 30 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

### 1°) CCHL – EVOLUTION DES COMPETENCES

Les conseillers municipaux invités à réfléchir sur l'évolution des compétences de la CCHL d'ici 2016 ont apportés les remarques suivantes :

#### a) Les compétences existantes :

- la participation à la politique de Pays, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Système d'Information Géographique (SIG), Energie renouvelables, Office de Tourisme / Syndicat d'Initiative, Entretien sentiers randonnées, Environnement-Déchets, Service public d'Assainissement non collectif (SPANC), Actions en faveur du logement (Programme d'amélioration de l'Habitat, PLH...), Médiathèque et Réseau lecture, Action culturelle et Tourisme, École de Musique et de Danse, Jeunesse et Coordination Enfance, Action sociale en faveur des associations, Pole et maison de santé, Transports et Minibus, barrages hydraulique, gestion des bâtiments de la Gendarmerie, et de la Poste, SDIS et Centre de Secours, Chambre funéraire.

L'ensemble de ces compétences n'appelle à aucune modification statutaire. Les élus insistent sur le fait que les communes doivent conserver la compétence « assainissement collectif ».

- Habitat / Logement : la commune pourrait éventuellement récupérer les logements appartenant à la CCHL et situé sur son territoire, sous condition de la réalisation préalable d'une étude de faisabilité
- Relais des services publics : en projet dans chacune des communes – avis favorable
- La piscine de Lassay : les élus estiment que la gestion de la piscine devrait rester communale.
- Les ZAE : les élus souhaitent que les communes conservent l'étude, les actions, la création et la gestion des nouvelles zones d'activités économique dont le terrain est inférieur à 4 hectares. Idem pour la construction et la gestion des bâtiments artisanaux ou industriels et dont le coût est inférieur à 220 000 € HT.
- Économie : les élus prennent note des évolutions suivantes : l'Auberge de Montreuil sera rétrocédée à la Commune à la réception des travaux –
- Le Relais St Médard, seul commerce restant géré par la CCHL, émet un avis favorable pour la reprise par la commune de Champéon
- le bâtiment industriel situé dans la ZA de Lassay : émet un avis favorable pour la vente du bâtiment

#### b) Les autres compétences :

- La voirie : les élus précisent que la compétence voirie doit rester du domaine communal.
- Les relais des assistantes maternelles, le centre aquatique, le cinéma, le développement touristique, l'aménagement numérique, la création d'une pépinière d'entreprise, les équipements de HMBE, les actions sur le paysage et la formation des élus sont des compétences de la CCPM et n'appellent pas de la part des élus des observations

### 2°) LOGEMENT 13 RUE DES QUATRE-VINGTS

Après le départ de la locataire, la commission a constaté que le vide sanitaire était rempli d'eau. Un devis de l'entreprise DUVAL – ROCTON a été accepté pour les travaux de drainage du vide sanitaire pour un montant de 2 801.20 € HT.

### **3°) PRIME DE FIN D'ANNEE**

Le conseil municipal a suivi l'avis du Comité Technique Partiaire du CDG et a accordé aux agents de la commune une augmentation de 1.06 % par rapport aux primes versés en 2012

### **4°) CHAPELLE DE L'HERMITAGE**

Dans le cadre de la prévision d'achat de la Chapelle de l'Hermitage, le conseil municipal souligne l'importance de créer une servitude de passage mais conteste que celle-ci soit exclusivement à usage piétonnier comme le demande les propriétaires.

### **5°) TRAVAUX DE VOIRIE 2014**

Le conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour les travaux de voirie 2014 à savoir :

- Réfection de la cour de l'école
- Réfection de la route du Bourdonnay
- Réfection de la route de Biry

### **6°) DENEIGEMENT EN PERIODE HIVERNALE**

Le Conseil Général a proposé de passer convention pour déneiger les voies communales du Ribay reliées par 2 voies départementales.

Seulement, le cas ne se présentant pas sur la commune du Ribay, le conseil opte pour contacter des entreprises privées pour ces travaux

### **7°) PROJET EOLIEN DE L'OASIS A HARDANGES**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'implantation de 5 éoliennes sur le site de l'Oasis à Hardanges

### **8°) SINISTRES**

Le conseil prend note des sinistres survenu dernièrement et qui font l'objet d'une déclaration de sinistre :

- Surtension sur l'ampli de la salle RD suite à l'orage : Montant des dégâts 808.70 €
- Cambriolage dans l'atelier artisanal : Le montant du remplacement de la porte s'élève à 1 239.06 € HT

### **9°) AMENAGEMENT PARKING LOGEMENT 19 RUE NATIONALE**

Le conseil municipal a chargé l'entreprise DUVAL-ROCTON de remettre en état le terrain situé derrière le logement sis 19 rue Nationale pour y aménager un parking.

Montant des travaux 2 553.00 € HT

### **10°) SERVICE TECHNIQUE**

A la demande du service technique communale, le conseil accepte d'acheter une nouvelle tronçonneuse d'un montant de 688.93 € HT à l'entreprise POIRIER LETEMPLIER